

ANNEE 2016

DELIBERATION N°11

20160065

SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation :
23 septembre 2016

Date d'affichage :
.....

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 16

Vote : 18
Pour : 13
Contre : 3
(M. Sorhaits, Mme Vigier, M. Goñy)

MM. Baudry et Lahorgue sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

M. Paul BAUDRY, Maire, et Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mme GALLOT, M. DAVRIL, M. YAOUANC, M. LAHORGUE, Mme BONZON, M. BIGÉ, Mme GAY, M. KLISZ, M. BIGOTEAU, Mme RECART, Mme DELETTRE, Mme DALLET, M. ETCHEGARAY, M. SORHAITS, Mme VIGIER, M. GOÑY, Mme UHALDEBORDE

Absent(s) excusé(s) :

Mme ETCHEVERRY

Secrétaire de séance : M. DAVRIL

Objet : Arrêt du projet de révision du PLU

Le Maire rappelle à l'Assemblée les raisons qui ont conduit la Commune à engager par délibération en date du 9 avril 2013 la révision du P.L.U. sur l'ensemble du territoire de la Commune de BASSUSSARRY et à fixer les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision. Il rappelle également les débats qui se sont tenus les 12 mai 2015 et 2 juin 2016 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il expose que cette concertation est aujourd'hui achevée et présente le bilan qu'il convient d'en tirer :

Modalités de la concertation mise en œuvre :

- la mise à disposition d'un dossier qui comportait la synthèse des étapes d'avancement des études réalisées et d'un registre destiné à recueillir les observations durant la durée des études à la mairie, et sur le site internet de la commune ;
- Les réunions publiques, qui se sont tenues les 12 mai 2015 et 2 juin 2016.

- Les insertions dans le bulletin municipal de l'automne 2014, du printemps et automne 2015, et du printemps 2016, afin de suivre son état d'avancement.

Il apparaît que :

- Une personne a consigné des observations sur le registre
- 18 dossiers de demandes de particuliers ont été étudiés par la commission ;
- La commission d'urbanisme s'est réunie 21 fois de septembre 2015 à septembre 2016.

Le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance du bilan de la concertation ouverte sur le projet de PLU **et après en avoir délibéré ;**

Considérant que la concertation ainsi menée est suffisante et que les observations mentionnées ont été prises en compte ;

ARRETE le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRECISE :

- que le projet de P.L.U. est soumis, pour une durée de trois mois, pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes et établissements publics de coopération intercommunales limitrophes ;

- que la présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet ;

- que le dossier du projet de P.L.U, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, sera soumis à enquête publique ;

- que, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :